

ACTU | Saône-et-Loire et région

SAINT-RÉMY Santé

Covid-19 : il traque les conflits d'intérêts des experts

Benoit MONTAGGIONI



Christian Celdran est le co-référent d'Anticor 71, une antenne de l'association nationale née il y a quelques mois. Photo JSL /Benoit MONTAGGIONI

Christian Celdran, co-référent de l'association Anticor 71, vient de se voir confier une mission nationale. Il conduit une

commission chargée de débusquer les atteintes à la probité dans la santé publique. Le San-Rémois cherche notamment à s'assurer de l'impartialité des experts livrant leurs avis sur le Covid-19.

Le domaine de la santé publique, Christian Celdran le connaît bien. Ce retraité habitant de Saint-Rémy a commencé sa carrière comme directeur d'hôpital. Diplômé de l'ENA, le haut fonctionnaire a longtemps travaillé pour le ministère de la Santé. Depuis moins d'un an, il est l'un des deux référents d' ['Anticor 71, antenne de l'association](#) agréée par le ministère de la Justice et militant contre la corruption et pour la transparence dans la vie publique.

• Une commission probité et santé publique

Tout récemment, [Anticor a décidé de créer une commission dédiée aux atteintes à la probité dans la santé publique](#). Cette commission, conduite par Christian Celdran et son homologue de Charente, a pour objectif de débusquer et de porter devant la justice les situations dans lesquelles les experts scientifiques, chargés de conseiller le pouvoir, se trouveraient en situation de conflits d'intérêts. L'article L. 1452-1 du Code de la santé publique est en effet très clair : l'expertise sanitaire doit répondre « aux principes d'impartialité, de transparence, de pluralité et du contradictoire ». En 2018, Anticor avait déjà porté plainte contre plusieurs experts de la Haute Autorité de Santé qui avaient été rémunérés par des laboratoires pharmaceutiques intéressés aux résultats de leur recherche.

• Des experts totalement objectifs ?

En pleine crise du Covid-19, la commission animée par Christian Celdran a donc commencé à vérifier s'il existait des liens d'intérêts entre des laboratoires pharmaceutiques et les experts membres des conseils scientifiques et stratégiques qui soufflent à l'oreille d'Emmanuel Macron et du ministre de la Santé. « Nous, nous sommes absolument incompétents en matière médicale et scientifique. Notre boulot n'est pas de dire si un expert a raison de militer en faveur ou contre tel ou tel traitement. Ce que nous voulons vérifier, c'est si l'avis de ces experts est parfaitement objectif et dénué de tout intérêt particulier », précise Christian Celdran. Le militant de la transparence ajoute d'ailleurs : « Quand un professeur vient parler du Covid-19 à la télévision, il devrait de lui-même préciser s'il a un contrat avec tel ou tel laboratoire. » « Notre but n'est pas de créer des polémiques, mais simplement de faire respecter le cadre juridique. Sur des questions telles que la santé, c'est dans l'intérêt de tous ! », résume Christian Celdran.